



COMMUNIQUE N° 1

INFORMATIONS GENERALES AU PUBLIC

La Cour informe le public que :

1. Les dossiers précédemment pendants devant la chambre commerciale de la Cour d'Appel de Cotonou et qui ont fait l'objet de transfert dans le cadre de l'opérationnalisation de la Cour d'Appel de Commerce de Cotonou ont tous été publiés sur son site Internet (www.courdappeldecommerce.bj)
2. Sur chacun des rôles publiés à cet effet, figurent la date de la dernière audience au cours de laquelle le dossier a été évoqué devant la chambre commerciale de la Cour d'Appel de Cotonou, ainsi que l'ancien numéro et le nouveau numéro attribué aux dossiers dans le rôle général de la Cour d'Appel de Commerce.
3. Les opérations de mise au rôle des dossiers transférés se poursuivent durant les vacances judiciaires en cours. Les dossiers qui n'ont pas encore été programmés au moment du démarrage des vacances judiciaires le 02 août 2024, seront mis au rôle à partir de la prochaine rentrée judiciaire (octobre 2024), avec la publication des rôles d'audience sur le site de la Cour.
4. La consultation régulière du site web de la juridiction est nécessaire et indispensable pour les personnes physiques ou morales concernées par les dossiers pendants, en vue de recevoir en continu diverses informations pratiques et un accès gratuit aux rôles d'audience A et B ainsi qu'aux arrêts rendus.

Il est également rappelé à tous les plaideurs que la constitution d'avocat est obligatoire dans les procédures en appel (article 23 al 3 et 896 du CPCCSAC).

Le Président de la Cour

William KODJOH-KPAKPASSOU